



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2 MARS 2016**

**Numéro
DEL 2016.03.02/023**

Le **mercredi 2 mars 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : PATRIMOINE 1

**Objet : RESTAURATION DE LA
TOITURE DE L'EGLISE DES
CORDELIERS – DEMANDE DE
COMPLEMENT DE SUBVENTIONS**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie,

Étaient Représentés :

BOVETTO Fanny pouvoir à Gérard FROMM.
DAVANTURE Bruno pouvoir à Manuel ROMAIN.
KHALIFA Daphné pouvoir à Thibault MILLET.
BRUNET Pascale pouvoir à Nicole GUERIN.

Convocation

Date : 25/02/2016
Affichage : 25/02/2016

Absents-Excusés :

BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, KHALIFA Daphné,
BRUNET Pascale, DAZIN Florian.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33
Présents : 28
**Nombre de suffrages
exprimés :** 32

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Vu les délibérations des 15 juin 2009 et 29 avril 2010, relatives au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense,

Vu la délibération 2012-05-30/121 du 30 mai 2012, relative au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,

Vu la délibération du 31 mai 2013, relative au Plan de gestion Unesco

Vu la délibération 2013.09.27/150 du 27 septembre 2013, relative à la restauration de l'église des Cordeliers

Vu la délibération 2014.07.16/112 du 16 juillet 2014, relative à la demande de subvention pour la restauration de la toiture de l'église des Cordeliers,

Vu la délibération 2014.11.05/178 du 5 novembre 2014, relative à la demande de subvention pour la restauration de la toiture de l'église des Cordeliers,

La Ville de Briançon a programmé la restauration de l'ancienne église des Cordeliers, classée au titre des monuments historiques le 21/09/1982, en vue d'accueillir le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

La couverture en ardoises, posées aux clous sur voliges non jointives, restaurée dans la fin des années 1980 présente de graves désordres : les ardoises se délitent en poussière. La mise en place de tours d'échafaudages pour le chantier des charpentes a permis de constater cet état très avancé sur le versant Sud. La couverture ne peut plus assurer son rôle d'étanchéité, à court terme. L'état de dégradation peut s'expliquer par l'utilisation d'ardoises de mauvaise qualité, vieillissant prématurément suite à de forts chocs thermiques.

L'avant-projet, rendu en décembre dernier, par Monsieur Paul Barnoud, Architecte en chef des monuments historiques, précise l'estimation des travaux à 208 550 € HT. Il a été proposé de répondre à l'urgence de la situation par la mise en œuvre d'une toiture en bacs acier qui permettrait d'assurer la mise hors d'eau de l'édifice à moindre coût, maintenant que les intérieurs ont été restaurés.

La pose du système de gouttières et descentes d'eaux pluviales, prévue au chantier précédent, a été reportée à cette opération.

Les charpentes ont été restaurées pendant le chantier de 2014 - 2015. Seule la charpente de la chapelle des Évangélistes a été reportée à cette opération, pour faciliter l'intervention des charpentiers.

Le montant prévisionnel du coût de l'opération s'élève à 235 871 € HT et se répartit comme suit :

Travaux	208 550,00
Honoraires maîtrise d'œuvre	23 670,50
Honoraires de SPS et contrôle technique	3 650,50
TOTAL	235871,00 € HT

Une précédente demande de subventions, a été faite en 2014 pour un montant d'opération de 137 500 € HT.

Les montants acquis à ce jour sont les suivants:

- DRAC 40 % 55 000 € acquis
- Région 20% demandés /13 750 € acquis 10%
- CDO5 20% demandé/ 25 000 € acquis 18,18%

AR PREFECTURE

005-210500237-20160302-DEL20160302023-DE
Regu le 09/03/2016

Compte tenu de l'augmentation du coût de l'opération à la phase de l'avant-projet, il est proposé de rédiger un nouveau dossier de demandes de subventions complémentaires pour un montant subventionnable de 235 871 €HT en tenant compte des subventions déjà acquises.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	Subventions 2014 acquises	Subventions 2016 sollicitées	Total
DRAC 40%	55 000,00	39 348,40	94 348,40
Conseil Départemental des Hautes Alpes 20%	25 000,00	22 174,20	47 174,20
Conseil Régional PACA 20%	13 750,00	33 424,20	47 174,20
Autofinancement Ville 20%	27 500,00	19 674,20	47 174,20
Total	121 250,00	114 621,00	235 871,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ces propositions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Éric PEYTHIEU)

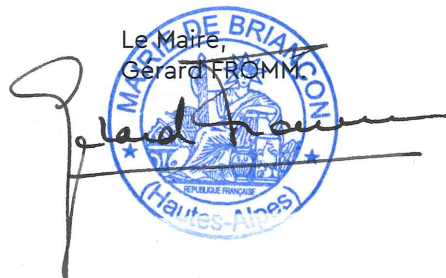
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

09 MARS 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gerard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20160302-DEL20160302023-DE
Regu le 09/03/2016

Blank lined area for document content.



09 MARS 2016

